



DEMANDE D'ASSURANCE

DELTA ACCORD CADRE

L'attention du demandeur est attirée sur l'intérêt qu'il a à remplir le présent document de façon complète et précise ; ses déclarations sont en effet destinées à renseigner l'assureur et serviront de base au contrat.



1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom ou raison sociale _____
Forme et Capital _____
Sigle commercial _____
Adresse du siège social ou domicile commercial _____
Code postal _____ Commune _____
Tél. _____ Fax _____ Email _____
N° SIREN _____ Code NAF _____
Date de Création de la société _____
Nom du dirigeant, PDG, Gérant _____
Nom de la personne chargée des assurances _____
Nom du comptable _____
Appartenance à une organisation professionnelle ? OUI NON. Si OUI, laquelle ? _____

1.1 Le Groupe

- a) La société fait-elle partie d'un groupe ? OUI NON
si oui, joindre " organigramme du groupe avec adresse de la maison mère "
- b) La société a-t-elle des filiales ? OUI NON
- c) Certaines filiales sont-elles indépendantes ? OUI NON
b), c) : si oui, joindre " organigramme de la société et de ses filiales "

1.2 Autres Activités

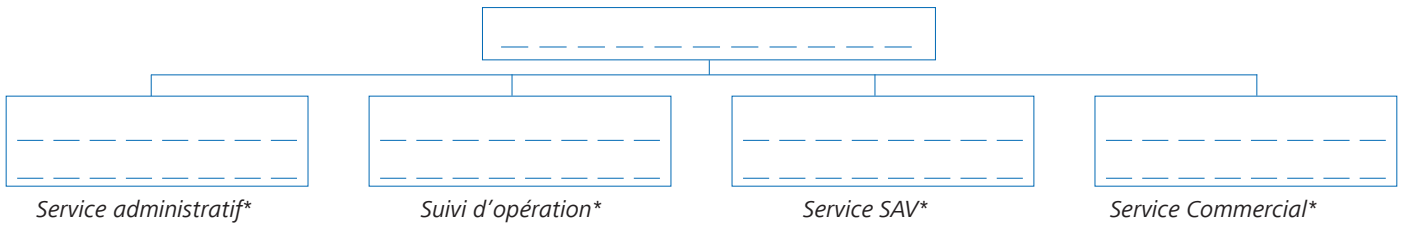
| | | Chiffre d'affaires concerné |
|---|---|-----------------------------|
| ■ Les opérations sont-elles réalisées en co-promotion ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | |
| ■ autres activités à préciser _____ | | |
| _____ | | |

2.1 Le MOA

► Organigramme du Maître d'ouvrage

► Organigramme à compléter

Nom du directeur



*Nom du responsable et nombre de personnes

► Personnel technique et son CV

- Le demandeur a-t-il un service de maîtrise d'œuvre interne ? OUI NON

Si oui, quelles sont les missions réalisées ?

- | | | | |
|-----------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| - Programmation | <input type="checkbox"/> | - Conception | <input type="checkbox"/> |
| - Montage d'opération | <input type="checkbox"/> | - Suivi technique des travaux | <input type="checkbox"/> |
| - Suivi d'opération | <input type="checkbox"/> | - Maintenance, entretien, SAV | <input type="checkbox"/> |

Joindre
"CV, diplôme,
expérience
professionnelle"
du technicien

2.2 Les opérations de construction

► La production

| VOLUME ANNUEL PAR EXERCICE | | | | | |
|--|-----|-----|-----|-------------------|---------------------|
| Année | N-3 | N-2 | N-1 | N prévisionnel | N+1 prévisionnel |
| Exercice | | | | | |
| a) Montant global annuel TTC des opérations neuves | | | | | |
| b) Nombre d'opérations neuves | | | | | |
| c) Montant global annuel TTC des opérations de réhabilitation | | | | | |
| d) Nombre d'opérations de réhabilitation | | | | | |
| Montant global : a) et c) | | | | | |
| Nombre d'opérations : b) et d) | | | | | |

- Montant moyen des opérations _____ €

2 – DÉCLARATIONS DU DEMANDEUR (SUITE)

1) Nature des opérations :

BATIMENTS D'HABITATION

- Bâtiment collectif d'habitation
 Maison individuelle en secteur groupé (un permis de construire pour l'ensemble)

BATIMENTS FONCTIONNELS

- Hôtel
 Bureaux

BATIMENTS PRIVES/PUBLICS D'INTERET COLLECTIF

Etablissement d'enseignement : école collège lycée université

Etablissement de soins : hôpital clinique maison de retraite médicalisée centre psychiatrique

Bâtiment public ou para public : ateliers municipaux centre d'incendie et de secours

caserne de pompiers caserne de gendarmerie

- Centre culturel et de loisirs Centre médical éducatif Centre paroissial Crèche Etablissement sportif
 Maison de retraite

BATIMENTS D'ACTIVITES

- Commerce Entrepôt Industrie Bâtiment agricole Complexe hôtelier

Autre(s) préciser la destination _____

2) Usage :

- Propre Locatif Vente en copropriété Vente à 1 seul acquéreur

Ventilation du volume N+1 prévisionnel, par nature et usage

(si nécessaire ajoutez une feuille annexe)

| Nature de l'opération (1) à préciser selon liste ci-dessus | Usage (2) à préciser selon liste ci-dessus | Montants correspondants Volume prévisionnel de travaux concernés | Nombre d'opérations concernées <i>Si MI groupées, préciser le nombre de MI par opération</i> |
|---|--|---|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

2 – DÉCLARATIONS DU DEMANDEUR (SUITE)

► Répartition géographique en pourcentage des montants d'opérations

| | | | | |
|------------------------|-------------------------|-------------------|--------------|---------------------------|
| Secteur rural ____% | Secteur urbain ____% | Montagne ____% | Mer ____% | Secteur sismique ____% |
|------------------------|-------------------------|-------------------|--------------|---------------------------|

- Les lieux géographiques des constructions sont-ils situés en zone à aléa fort ou moyen selon carte départementale BRGM ? OUI NON
Dans l'**affirmative** ferez-vous procéder à des études géotechniques G 12 OUI NON

► Les caractéristiques techniques des opérations

- Durée moyenne de vos opérations moins de 24 mois plus de 24 mois

Si plus de 24 mois, durée moyenne de vos opérations _____

- Vos opérations comportent-elles des travaux sur parties préexistantes ? OUI NON

- S'agit-il de travaux de rénovation **lourde**, comprenant pour tout ou partie l'exécution des travaux listés ci-dessous ? OUI NON

- Travaux de maçonnerie - béton armé modifiant la structure ou les efforts supportés par la construction
- Suppression d'éléments porteurs existants : (poteaux, murs intérieurs, façades, pignons...)
- Renforcement des fondations existantes
- Surélévation des existants
- Modification de niveaux de fondations et reprises en sous-œuvre de fondations
- Travaux de charpente, couverture, bardage
- Création de nouveau point de fondations pour les structures porteuses
- Travaux d'étanchéité ou d'imperméabilisation
- Travaux d'isolation thermique par l'extérieur
- Travaux de menuiserie extérieure

- S'agit-il de travaux de rénovation **légère**, comprenant l'exécution de travaux de maçonnerie et/ou corps d'états différents de ceux indiqués ci-dessous ? OUI NON

Dans l'**affirmative**, en préciser la nature _____

- Vos opérations comportent-elles tout ou partie des travaux ou caractéristiques suivantes ?

- La structure du bâtiment (et/ou charpente) comporte-t-elle des éléments de portée supérieure à 12 m entre appuis pour les ossatures béton armé et charpente bois, ou 20 m entre appuis pour les structures métalliques ? OUI NON
- La profondeur d'excavation est-elle supérieure à deux niveaux de sous-sol ou 6 m ? OUI NON
- Si le terrain est en pente, les talus ont-ils une hauteur supérieure à 5 m ? OUI NON
- Création de sous-sols sous l'emprise de bâtiments existants ? OUI NON
- Ouvrage dont le nombre de niveaux, y compris sous-sol, est supérieur à 10 niveaux ? OUI NON

- Vos opérations comportent-elles l'exécution de travaux qui ne sont pas de technique courante ? OUI NON

Par "travaux de technique courante", on entend les ouvrages répondant aux caractéristiques suivantes:

- Les travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P ⁽¹⁾.
- Les procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché:
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observations par la C2P ⁽²⁾,

2 – DÉCLARATIONS DU DEMANDEUR (SUITE)

- d'une *Appréciation Technique d'Expérimentation (ATex)* avec avis favorable,
- d'un *Pass'innovation "vert"* en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des travaux concernés :

2.3 Le contrôle technique

Nom(s) du (des) bureau(x) de contrôle _____

Convention cadre est-elle mise en place ? OUI NON

*joindre deux ou trois exemples de conventions passées avec un contrôleur technique

• Missions les plus généralement confiées au contrôleur technique

LP S PS Ph TH F HAND AV LE L

Un contrôle technique adapté est obligatoire dans les cas suivants :

- La mission parasismique (PS) est obligatoire dès lors que la réglementation parasismique l'impose (art.R.111-38 du code de la construction et de l'habitation).
- Présence d'avoisnants contrôle AV + diagnostic complémentaire = mission complémentaire à la mission de base.
- Rénovation lourde contrôle de type LE avec communication au contrôleur des résultats de l'étude de diagnostic préalable obligatoire.

2.4 Les concepteurs

| | Nom | Intitulé des missions confiées |
|-----------------------------------|-----|--------------------------------|
| Architecte et maître d'oeuvre | | |
| BET géotechnique* | | |
| Autres BET et ingénieurs-conseils | | |

* G1 : étude géotechnique préalable

G2 : étude géotechnique de conception

Périmètre G2 AVP PRO DCE/ACT

G3 : étude et suivi géotechniques d'exécution

G4 : supervision géotechnique d'exécution

G5 : diagnostic géotechnique

2.5 Les entreprises

► Mode de passation des marchés

- a) Le demandeur passe-t-il des marchés en lots séparés ? OUI NON _____ %
- b) Le demandeur fait-il appel à un groupement d'entreprises ? OUI NON _____ %
- c) Le demandeur fait-il appel à une entreprise générale ? OUI NON _____ %

2 – DÉCLARATIONS DU DEMANDEUR (SUITE)

► Principales entreprises retenues et qualification ou ancienneté

| | Nom | Qualification et/ou ancienneté |
|--|-----|--------------------------------|
| Gros oeuvre / Fondation | | |
| Charpente <input type="checkbox"/> bois <input type="checkbox"/> métal | | |
| Etanchéité | | |
| Couverture | | |
| Menuiseries extérieures | | |
| Entreprise générale | | |
| Autres | | |

► Critères de sélection des entreprises (cochez trois propositions maximum)

- Qualification Qualibat Qualifelec Ancienneté
 Référence Prix Secteur géographique

2.6 Organisation du service après vente et gestion des réclamations

"A compléter si vos opérations de construction sont destinées à la vente"

► Organisation interne et fonctionnement de ce service

Responsable SAV _____

Formation technique _____

- Une équipe dédiée est-elle mise en place ? OUI NON
Si OUI, en interne ou en externe ? interne externe
- Si en interne, avez-vous une équipe d'intervention ? OUI NON
- Quels sont les moyens matériels attachés à cette structure ?
- Une ligne budgétaire prévisionnelle est-elle prévue ? OUI NON
- Pendant l'année de parfait achèvement, faites-vous appel aux entreprises intervenantes ? OUI NON

► Suivi du SAV

- Avez-vous mis en place un suivi des comptes rendus de vos interventions ? OUI NON
- Réalisez-vous des enquêtes de satisfaction clients ? OUI NON
- Faites-vous un bilan avec les entreprises ? (fidélisation, sanctions) OUI NON

► Informations des acquéreurs, gestion des réclamations

- Une procédure informant l'acquéreur sur l'organisation de l'après-vente est-elle prévue dès la réception ? OUI NON
- Un numéro vert ou les coordonnées d'un correspondant SAV sont-ils communiqués ? OUI NON

► Pendant l'année de parfait achèvement (ou deux ans après réception)

- En cas de désordres signalés, un délai d'intervention est-il fixé ? OUI NON
- Faites-vous intervenir votre SAV, sans transmettre de déclaration à l'assureur, si les désordres relèvent d'une opération du SAV et/ou générant éventuellement l'intervention de l'entreprise ayant réalisé le marché ? OUI NON
- Le nom de l'intervenant ou de l'entreprise diligente est-il précisé ? OUI NON
- L'identification des réclamations sur place par un technicien est-elle prévue ? OUI NON
- Remettez-vous systématiquement aux acquéreurs une Notice juridique sur les garanties ?* OUI NON
- Remettez-vous systématiquement aux acquéreurs une Notice sur l'entretien nécessaire des ouvrages ?* OUI NON
- Faites-vous intervenir votre SAV, sans transmettre de déclaration à l'assureur, si les désordres constatés relèvent d'un simple entretien à la charge de l'acquéreur ? OUI NON

*documents à joindre

3.1 Garanties assurance construction

Vous souhaitez mieux assurer vos opérations de construction.

Pour nous permettre d'étudier votre demande et d'y apporter la solution la mieux adaptée, nous vous invitons à nous indiquer les garanties que vous souhaitez souscrire.

- Convention dommages en cours de travaux OUI NON
- Convention dommages ouvrage OUI NON
- Convention constructeur non réalisateur OUI NON

RUBRIQUE 1 GARANTIE DOMMAGES EN COURS DE TRAVAUX

• Garanties de base

| | Montant de garantie épuisable |
|--|-------------------------------|
| Tous dommages matériels subis par les biens assurés | coût de l'opération |
| Frais de transport à grande vitesse – Heures supplémentaires – Location de matériel. | 153.000 € |
| Frais et honoraires des experts et hommes de l'art | 39.000 € |
| Frais de reconstitution des plans et dessins sur support informatique ou non | 39.000 € |
| Mesures conservatoires et péril imminent | 153.000 € |

Franchise : opération < à 7M€ 25 franchises de base* 45 franchises de base 75 franchises de base

* Portée à 45 franchises de base en cas de vol

• Garanties optionnelles

Garantie maintenance visite OUI NON

Durée de la garantie 12 mois 24 mois

La franchise est identique à celle choisie pour la garantie de base

Garantie dommages aux existants OUI NON

Il s'exprime en pourcentage des travaux neuf 5% 10% 20% 30%

La franchise est identique à celle choisie pour la garantie de base

Garantie des risques financiers OUI NON

Montants de garantie

• Annulation du permis de construire : 77.000 €

• Vice imprévisible du sol* : 153.000 €

* La garantie est subordonnée à la réalisation d'une mission d'étude de projet géotechnique réalisée par un BET Spécialisé

Autres risques financiers OUI NON

| Montant de la garantie | 77000€ | 153000€ | 229000€ | 305000€ | 382000€ | 458000€ | 610000€ | 687000€ | 763000€ |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Frais bancaires supplémentaires <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |
| Pertes de loyers <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Frais de location supplémentaires <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |

3 – LE CADRE DE L'ASSURANCE (SUITE)

RUBRIQUE 2

GARANTIE DOMMAGES-OUVRAGE ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Nature des garanties

- Garantie dommages ouvrage obligatoire

Garanties optionnelles

- Garanties complémentaires OUI NON

| | |
|---|---|
| Bon fonctionnement des éléments d'équipements <i>Montant indexé et épuisable</i> | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 20 % du coût de la construction sans pouvoir excéder | 610.000 € <input type="checkbox"/> 1.500.000 € Montant indexé et épuisable |
| Dommages immatériels consécutifs <i>Montant indexé et épuisable</i> | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 10 % du coût de la construction sans pouvoir excéder | <input type="checkbox"/> 305.000 € <input type="checkbox"/> 1.000.000 € Montant indexé et épuisable |
| Dommages aux existants non soumis <i>Montant indexé et épuisable</i> | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Merci de cocher le montant de garantie souhaitée (il s'exprime en pourcentage du coût total prévisionnel des travaux neufs et honoraires sans pouvoir être inférieur à 40.000€) | <input type="checkbox"/> 5 % <input type="checkbox"/> 10 % <input type="checkbox"/> 20 % Montant indexé et épuisable |

Franchises

Les options avec franchises peuvent être choisies si la garantie dommages ouvrage est souscrite à titre facultatif (loi du 31.12.1989)

- Sans franchise 10 franchises de base 20 franchises de base 40 franchises de base Autre _____

Le montant de la franchise statutaire est celle en vigueur à la date de déclaration du sinistre

- Garantie Erreur Thermique

Souhaitez-vous souscrire une assurance visant à garantir les conséquences pécuniaires nécessaires pour remédier à la non-conformité à la norme RT 2012 pour les opérations assurées en raison d'un :

- défaut d'évaluation, de préconisation ou de conception ;
- défaut de suivi et de coordination des travaux, de gestion des interfaces ;
- défaut d'exécution ;
- défaut du ou des produit(s) mis en œuvre.

- OUI NON

RUBRIQUE 3 GARANTIE ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE DES CONSTRUCTEURS NON REALISATEURS (CNR)

- Etes-vous assujetti à l'obligation d'assurance pesant sur le demandeur ou le maître de l'ouvrage en vertu de l'article L 241.2 du Code des assurances lorsqu'il agit en qualité de promoteur immobilier, vendeur après achèvement, vendeur d'immeuble à construire, mandataire du propriétaire de l'ouvrage ou de conducteur d'opération ? OUI NON

Si oui, cette garantie obligatoirement souscrite sera assortie d'une franchise égale à 10% du montant du sinistre avec un minimum égal à 3 franchises de base et un maximum égal à 13 franchises de base.

Garanties optionnelles

- Garanties complémentaires OUI NON

| | |
|--|---|
| Bon fonctionnement des éléments d'équipements | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 20% du coût de la construction sans pouvoir excéder | 1.200.000 € <i>Montant indexé et épuisable</i> |
| Dommages immatériels consécutifs | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 20% du coût de la construction sans pouvoir excéder | 600.000 € <i>Montant indexé et épuisable</i> |

RUBRIQUE 4 GARANTIE DE VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE EN VOTRE QUALITÉ DE MAITRE D'OUVRAGE DU FAIT DES TERRAINS ET LOCAUX COMMERCIAUX ET DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION

- Etes-vous déjà assuré pour ce risque par un contrat d'abonnement ? OUI NON
- Dans la négative, souhaitez-vous une approche sur ce risque ? OUI NON
- si oui, lequel :
 - Garantie terrain et locaux commerciaux ? OUI NON
 - Garantie de responsabilité civile du maître de l'ouvrage ? OUI NON

RUBRIQUE 5 ANTECEDENTS D'ASSURANCE

1 - Antécédents d'assurance

Avez-vous déjà été assuré pour tout ou partie du (des) même(s) risque(s) ? OUI NON

Dans l'affirmative, préciser :

Le nom du (des) précédent(s) assureur(s) _____

N° de police _____ type de contrat _____

Date d'effet _____ date de résiliation _____

Motif de la résiliation _____

2 - Sinistralité

Tableau par année de déclaration d'ouverture de chantier (DOC)

| | N - 5 | N - 4 | N - 3 | N - 2 | N - 1 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de sinistres y compris sans suite | | | | | |
| Coût moyen des sinistres | | | | | |

Joindre les états sinistre(s) de votre (vos) ancien(s) assureur(s)

Ces informations, qui nous sont destinées, ne seront diffusées à l'extérieur que pour les seuls besoins de passation, de gestion et d'exécution du contrat, le demandeur peut en obtenir la communication, ainsi que leur éventuelle rectification, auprès de la SMA SA - Service Support| 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15.

Le demandeur déclare sincères et, à sa connaissance, exacts les renseignements ci-avant et certifie qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à induire la SMA SA en erreur (cf. article L.112-3 du Code des assurances).

Toute omission, toute déclaration fautive ou inexacte, pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer le sociétaire à supporter la charge de tout ou partie des indemnités (ainsi que le prévoient les articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances).

Fait à _____

Le _____

Signature du demandeur



SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA

SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Entreprise régie par le code des assurances au capital

de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296

8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.groupe-sma.fr

